

VERSION CAVIARDEE

CIRDI ARB/14/22

**BSG RESOURCES LIMITED
BSG RESOURCES (GUINÉE) LIMITED
BSG RESOURCES (GUINÉE) SARL**

Demandereses

c.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Défenderesse

Audience du 26 mai 2017

LISTE DE PRÉSENCE

Membres du Tribunal

- Mme Gabrielle Kaufmann-Kohler Présidente
- M. le Pr Albert Jan van den Berg Arbitre
- M. le Pr. Pierre Mayer Arbitre

Assistant du Tribunal

- Dr Magnus Jesko Langer

Secrétaire du Tribunal

- M. Benjamin Garel

Pour les Demanderesses :

- M. Karel Daele Mishcon de Reya
- Mme Katy Colton Mishcon de Reya
- M. Jack Burstyn Mishcon de Reya
- M. David Wolfson Barrister, Essex Court Chambers

- M. David Barnett Barnea & Co
- Mme Gabrielle Peled Barnea & Co
- M. Dag Cramer BSGR
- M. François Ferreira CFA

Pour la Défenderesse :

- M. Michael Ostrove DLA Piper
- M. Scott Horton DLA Piper
- M. Théonbald Naud DLA Piper
- Mme Sârra-Tilila Bounfour DLA Piper
- Mme Andrea Lapunzina-Véronelli DLA Piper
- Mme Clémentine Emery DLA Piper
- Mme Eugénie Wrobel DLA Piper
- M. Laurent Jaeger Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Yann Schneller Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Quirec de Kersauson Orrick Herrington & Sutcliffe
- Mme Valérie Kubwimana Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Marius Attindogbe Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Nicholas Saul Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Nava Touré République de Guinée

Sténotypistes

- Mme Catherine Le Madic (compte rendu en français)
- Mme Christine Rouxel-Merchet (compte rendu en français)
- M. Trevor McGowan (compte rendu en anglais)

Interprètes

- Mme Sarah Rossi (anglais-français)
- Mme Eliza Burnham (anglais-français)
- M. Jesus Getan Bornn (anglais-français)

SOMMAIRE

➤ MINI-OUVERTURE DES DEMANDERESSES	4
➤ MINI-OUVERTURE DE LA DEFENDERESSE.....	5
➤ AUDITION DE M. FRANÇOIS FERREIRA.....	8
• Interrogatoire de M. Ferreira par les Demanderesses	9
• Contre-interrogatoire de M. Ferreira par la Défenderesse	9
• Questions du Tribunal arbitral à M. Ferreira	20
• Interrogatoire supplémentaire de M. Ferreira par les Demanderesses	24
➤ QUESTIONS ORGANISATIONNELLES	28

1 *L'audience est ouverte à 9 heures 34,*
 2 *sous la présidence de Mme Gabrielle Kaufmann-Kohler,*
 3 *dans les locaux de la Banque mondiale, 66 avenue d'Iéna, Paris 16^e.*

4 **Mini-ouverture des Demanderesses**

5 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Bonjour à tous et à toutes.

6 Sommes-nous prêts à commencer la cinquième journée de cette audience ?

7 Nous allons commencer avec notre mini ouverture. Pour la Demanderesse, avez-vous
 8 quoi que ce soit à signaler ou des remarques à formuler ?

9 Le Tribunal souhaite traiter deux points. Avons-nous des nouvelles de M. Avidan ? Et
 10 nous devons parler du planning pour la semaine prochaine. Sinon, bien sûr, nous nous
 11 en remettons à vous concernant les sujets que vous souhaitez évoquer ce matin.

12 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Nous voulions seulement soulever un point concernant
 13 M. Avidan. Nous lui avons parlé. Il est prêt à comparaître devant le Tribunal. L'équipe
 14 Mishcon m'a dit qu'ils proposent de lui en parler, de se rapprocher du Conseil de la
 15 Défenderesse et d'essayer d'organiser le planning. Malheureusement, je ne peux pas
 16 vous aider en ce qui concerne le calendrier. Je crois que ce qui est envisagé, c'est
 17 que, plutôt que de bousculer le programme de la semaine prochaine pour les témoins
 18 pour la Défenderesse, on envisage toujours jeudi, mais je pense que ce planning peut
 19 être traité par les interlocuteurs habituels. Et lundi, on devrait être en mesure de
 20 proposer quelque chose au Tribunal. Mais, pour l'essentiel, il est prêt à comparaître.

21 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est en effet une bonne nouvelle. Je remercie la
 22 Demanderesse d'avoir fait le nécessaire.

23 Si la Demanderesse peut confirmer pouvoir terminer le contre-interrogatoire des
 24 témoins pour la Guinée pour la fin de la journée mercredi, à ce moment-là, nous
 25 pourrions entendre M. Avidan jeudi matin.

26 **Me Wolfson** (*interprétation*).- J'ai bien entendu ce que vous venez de dire et je ne
 27 souhaite pas du tout créer de difficultés, mais je ne serai pas moi-même chargé du
 28 contre-interrogatoire des témoins pour la Guinée. Donc, je ne puis confirmer combien
 29 de temps cela risque de prendre. Ce que vous avez dit, bien sûr, sera entendu par
 30 ceux qui préparent le contre-interrogatoire. J'espère que d'ici la fin du week-end ou
 31 lundi matin, nous serons en mesure de confirmer. Je ne veux pas nous restreindre en
 32 m'engageant à quelque chose ce matin, car je ne sais pas exactement de combien de
 33 temps les personnes chargées du contre-interrogatoire auront besoin.

34 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Actuellement, le temps alloué au contre-
 35 interrogatoire est plus long que cela. Vous pouvez vous consulter au long du week-end
 36 et voir comment au mieux vous organiser pour la semaine prochaine. Nous vous
 37 faisons entièrement confiance.

38 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Je suis sûr qu'il y a moyen de s'entendre.

39 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est tout ce que vous vouliez soulever ce
 40 matin ?

41 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Je voulais simplement vous rappeler respectueusement
 42 que la question du rapport Freeh est toujours pendante. Je ne sais pas si vous
 43 souhaitiez que je me prononce sur cette question. Je crois que j'ai dit tout ce que
 44 j'avais à dire hier et je crois que la question repose entre les mains du Tribunal.

1 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui, c'est ma compréhension également. Il est un
2 peu prématuré pour nous de vous donner une décision, mais le Tribunal se prononcera
3 sur cette question. Cela dit, ceci ne devrait avoir aucune incidence sur l'interrogatoire
4 de M. Ferreira.

5 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Oui, j'en conviens. À moins que vous souhaitiez me
6 poser d'autres questions, j'en ai terminé pour ce matin.

7 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Non, c'est tout, j'ai terminé.

8 **Mme la Présidente**.- Est-ce que je peux passer la parole à la Défenderesse ?

9 **Mini-ouverture de la Défenderesse**

10 **Me Ostrove**.- Merci beaucoup, Madame la Présidente, nous sommes ravis des
11 nouvelles, que M. Avidan accepte de témoigner, et espérons que nous pourrons
12 trouver rapidement une solution pour l'emploi du temps.

13 Aujourd'hui, nous allons entendre M. Ferreira, l'expert présenté par les
14 Demanderesses.

15 Juste pour situer un peu son témoignage avant que nos confrères commencent
16 l'interrogatoire, il a donné un rapport portant sur le rôle d'un partenaire local dans un
17 projet minier et la viabilité du projet du développement du gisement de Simandou dans
18 les conditions actuelles du marché.

19 La question de la viabilité du projet se rapporte ou prétend se rapporter à nos
20 demandes reconventionnelles. Et la Guinée, donc... Comme on n'a pas traité de nos
21 demandes reconventionnelles lundi, je tenais juste à remettre le cadre de nos
22 demandes reconventionnelles. On en a présenté deux. On a demandé une réparation
23 de préjudice moral lié à la communication dommageable des sociétés BSGR – le
24 témoignage de M. Ferreira n'a aucune incidence sur cela, je ne vais donc pas traiter de
25 cela aujourd'hui – et on a demandé la réparation des préjudices économiques résultant
26 de la corruption de BSGR.

27 Un point préliminaire : les sociétés BSGR ne contestent pas la compétence de ce
28 Tribunal pour traiter des demandes reconventionnelles. Donc, cela ne pose pas de
29 problème, c'est expliqué dans le contre-mémoire aux paragraphes 11-29 à 11-31, mais
30 s'agissant des préjudices économiques résultant de la corruption, la Guinée a subi un
31 manque à gagner énorme du fait du retard de la mise en exploitation des gisements
32 litigieux qui résulte directement des agissements frauduleux de BSGR. Le montant,
33 bien entendu, le quantum du préjudice est pour une seconde phase. Il n'y a aucun
34 élément qui a été versé à ce stade, selon l'accord des Parties et la direction du
35 Tribunal.

36 Simplement ce principe, s'agissant du gisement de Simandou, parce qu'il y a le
37 gisement de Simandou et le gisement de Zogota, la corruption de BSGR a eu un
38 impact énorme en ce qui concerne le gisement de Simandou.

39 Il faut se rappeler quelle était la situation en 2008. On avait le retrait de la concession
40 minière de Rio Tinto en raison d'une absence de rétrocession légale avant l'octroi de la
41 concession de Rio Tinto, et il n'est pas contesté. Pour la Guinée aussi, il y avait un
42 grand problème.

43 Cela a amené un litige avec Rio Tinto, une rétrocession à une annulation de la
44 concession, suivie de longues négociations qui ont mené à un accord transactionnel en
45 2011, et aussi, au milieu de cela, au lieu d'avoir une rétrocession négociée avec
46 Rio Tinto, il y avait des négociations qui étaient entamées pour que Rio Tinto décide

1 quelle partie de ces blocs (1, 2, 3, 4) il allait rétrocéder. Au lieu de faire cela, il y avait
 2 une rétrocession forcée par l'État qui a dit : « On reprend tout, on vous redonne les
 3 blocs 3 et 4 ». Ils ont tout de suite redonné les blocs 1 et 2 à BSGR. C'est cette
 4 interférence par BSGR à ce moment-là qui a causé les problèmes sur les blocs de
 5 Rio Tinto.

6 Si les sociétés BSGR n'avaient pas commis de fraude, s'ils n'avaient pas fait leur
 7 protocole d'accord en 2006 en disant : « Dès lors que les blocs deviennent disponibles,
 8 on reprend les blocs 1 et 2 », et tout ce qu'ils ont fait pour ne pas faire la présentation
 9 technique de M. Struik, que l'on a vue hier... [PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

15 Si BSGR n'avait pas interféré à ce moment-là, les
 16 négociations avec Rio Tinto n'auraient pas été coupées court et Rio Tinto aurait pu
 17 faire une rétrocession qui était encore en accord avec ce qu'on appelait en anglais hier
 18 « *their minier plan* » (leur planification minière), et Rio Tinto aurait pu reprendre ces
 travaux tout de suite en 2008.

19 Au lieu cela, il y a eu trois ans de désorganisation. Rio Tinto a essayé de reprendre en
 20 2011 après sa transaction avec l'État. On sait bien, et M. Ferreira en parle, que les
 21 conditions du marché étaient changées en 2012 ; on n'était pas du tout dans les
 22 conditions de 2008. Les années 2008 à 2011 auraient été capitales pour développer le
 23 financement, le chemin de fer transguinéen. Pas le chemin de fer transguinéen que
 24 BSGR avait proposé, qui n'était pas du tout adapté à l'évacuation du minerai, mais le
 25 transguinéen que Rio Tinto devait faire, qui était un chemin de fer lourd, qui aurait pu
 26 évacuer le minerai de fer de Simandou.

27 Les arguments présentés par BSGR en défense sont totalement inopérants. C'est déjà
 28 traité, en plus des détails dans notre réplique, à partir du paragraphe 472.

29 Je serai bref ici.

30 Selon leur expert, M. Ferreira, le projet Simandou ne serait pas viable, mais il faut
 31 noter que ce que traite M. Ferreira n'a rien à voir avec ce que je viens de dire, parce
 32 qu'il parle du fait que le projet ne serait pas viable dans les conditions actuelles du
 33 marché. Lui, il se place en 2015, 2016. Ainsi, son rapport sur ces points n'a aucun
 34 intérêt pour notre affaire. C'est juste basé sur une mécompréhension de nos
 35 demandes reconventionnelles.

36 Je noterai juste en passant que, même à ce stade, la Guinée conteste, mais plus
 37 généralement pas tellement pour cet arbitrage, que le gisement de fer de Simandou
 38 n'est pas viable. Il est totalement faisable même aujourd'hui. [PROTEGE]

[REDACTED]

45 Pour être bref, il y a un énorme investissement, comme M. Struik l'a dit hier,
 46 d'infrastructures pour évacuer le fer, mais le travail de mine à Simandou est
 47 extrêmement facile parce que le minerai, qui est d'une qualité exceptionnelle et au ras
 48 du sol (on peut presque juste y aller et prendre des hématites à 72 % de fer, une
 49 teneur exceptionnelle...) On conteste totalement leur plan minier, etc., mais on rentre
 50 dans des techniques passionnantes pour les passionnés de fer, mais pas tellement
 51 pertinentes pour ce Tribunal.

1 On a aussi le fait, si vous regardez juste la presse récente, et dans le dossier vous
2 avez la Pièce R-569 qui y fait référence, que la société Chinalco, dont on a entendu
3 parler aussi par M. Struik... Il a dit que Chinalco avait un intérêt à l'époque et parlait
4 avec BSGR. Chinalco, c'est dans la presse, négocie aujourd'hui. Même Chinalco
5 aujourd'hui, dans les conditions de marché aujourd'hui, veut exploiter les blocs 1 et 2.

6 D'ailleurs, on comprend mal pourquoi BSGR aurait demandé à ce Tribunal la restitution
7 de ses droits miniers si, pour BSGR aujourd'hui, il n'y a aucun intérêt, c'est un projet
8 qui n'est plus viable. C'est une contradiction flagrante entre ce que dit leur expert et ce
9 que dit BSGR, mais de toute façon, ce n'est pas pertinent parce que notre position était
10 que si BSGR n'avait pas agi frauduleusement fin 2005, 2006, 2007, 2008 et par la
11 suite, il n'y aurait pas eu de contentieux.

12 Il y aurait eu deux possibilités. Si BSGR était rentré en bon investisseur, sans se livrer
13 à la corruption, plutôt qu'en « remblant » ses lacunes avec la corruption et la pression
14 via la femme du président, etc., s'il s'était présenté comme bon investisseur en
15 s'associant avec des compétences techniques supplémentaires, etc., tout le monde ici
16 aurait été ravi. BSGR serait un grand investisseur en Guinée. BSGR dit elle-même que
17 ce serait rentable, que tout le monde aurait gagné beaucoup d'argent, y compris l'État.
18 Cela aurait été parfait. Si BSGR n'était pas capable de se présenter sans la corruption,
19 il y avait d'autres investisseurs, et il y en a déjà beaucoup dans le dossier, sur le fait
20 que d'autres s'intéressaient aux blocs 1 et 2 en 2008. La situation aurait été différente.

21 La deuxième défense des sociétés BSGR... J'ai expliqué la première. La deuxième, on
22 peut passer très rapidement là-dessus. Pour BSGR, si la Guinée a perdu quelque
23 chose, c'est la faute de la Guinée parce que la Guinée a fabriqué les prétentions de
24 corruption dans... les allégations de corruption dans cette affaire. C'est juste leur
25 théorie du complot qui est leur défense sur le fond, recyclée en disant que... C'est
26 même difficile à comprendre.

27 Ils disent : « Même si on a fait de la corruption, il n'y a pas de perte parce que la perte
28 est la faute de la Guinée qui a fabriqué les allégations de corruption. Cela ne devrait
29 pas faire... On n'a pas besoin de passer beaucoup de temps là-dessus. On sait qu'il n'y
30 a aucune preuve, de toute façon, de cette théorie du complot. Il est complètement
31 absurde de penser que George Soros et le président Condé se sont mis ensemble
32 pour repayer des personnes qui auraient vendu l'élection en 2010 au président. On a
33 même vu hier qu'il y a des pièces dans ce dossier, qui datent de 2009, qui expliquent
34 très clairement la voie de corruption : la lettre de M. Bah. Et l'idée que, d'une façon
35 quelconque, George Soros et le président Condé sont intervenus en 2009 pour mettre
36 en place toutes les pièces de corruption dans le dossier en sachant que, un an plus
37 tard... Je m'arrête là.

38 Finalement, un petit morceau sur le gisement de Zogota parce qu'on a parlé de pertes
39 de production à Simandou. Pour les pertes de production à Zogota et le retard de
40 production, c'est traité dans notre duplique très rapidement : les paragraphes 1 040
41 à 1 042.

42 Pourquoi est-ce que c'est traité si brièvement ? Parce que les sociétés BSGR n'ont
43 même pas pris la peine d'en parler dans leurs réponses à nos demandes
44 reconventionnelles. Ils ne contestent pas le fait qu'il y a eu un préjudice sur Zogota.
45 BSGR prétend que, elle-même, elle aurait commencé une production en 2012. S'il y
46 avait un investisseur de bonne foi, avec les vraies capacités techniques, on sait que
47 cela aurait été faisable.

48 Je noterai juste un dernier point — je pense que je l'ai déjà indiqué le premier jour —
49 sur les demandes de mesures conservatoires qui ne sont pas encore quantifiées par
50 les demandes reconventionnelles.

1 Si les demandes ne sont pas encore quantifiées en détail, on sait que ce retard dans la
2 production, donc dans l'exploitation des gisements, simplement de Simandou, et sans
3 compter les taxes, etc., mais simplement la participation de l'État, on est aux alentours
4 de 750 millions à 1 milliard de dommages, de préjudice pour l'État.

5 Si jamais M. Ferreira avait raison et que, aujourd'hui, on ne peut plus mettre cela sur le
6 marché parce que ce n'est pas viable... Parce que, pour nous, on a perdu peut-être six
7 à huit ans, mais cela devrait être capable d'être mis sur le marché avec huit ans de
8 retard peut-être.

9 Mais s'il a raison et ce n'est pas viable aujourd'hui et l'État, en raison de la corruption
10 de BSGR, ne peut pas mettre cela sur le marché, il faut attendre encore
11 dix, vingt, 30 ans, alors, dans ce cas-là, M. Ferreira a fait la preuve du fait que les
12 dommages subis par la Guinée sont beaucoup plus importants que ce que nous
13 prétendons.

14 Mais nous pensons — heureusement — qu'il a tort sur ce point. Mais ce n'est pas le
15 sujet d'aujourd'hui. C'est tout ce que j'avais à dire sur nos demandes
16 reconventionnelles avant de procéder au contre-interrogatoire de M. Ferreira. Je vous
17 remercie pour votre attention.

18 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Je crois que nous avons terminé avec les
19 remarques liminaires — notre mini ouverture — et nous pouvons commencer le contre-
20 interrogatoire de M. Ferreira.

21 **Audition de M. François Ferreira**

22 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Monsieur Ferreira, voulez-vous prendre place, s'il
23 vous plaît, à la table prévue pour le témoin ?

24 **Me Ostrove**.- Pardon. C'est juste pour vérifier qu'on a assez de copies du dossier pour
25 indiquer quand ce sont des documents confidentiels, etc. On ne voudrait pas
26 suspendre l'audience plus tard.

27 (*Poursuit en anglais.*)

28 On voulait s'assurer qu'on a suffisamment de copies du classeur pour que nous, en
29 suivant, on puisse indiquer quand il y a des sections confidentielles. On ne voulait pas
30 introduire un retard par la suite du fait de devoir s'interrompre constamment.

31 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Pouvons-nous commencer ?

32 Du côté de la Demanderesse, nous sommes prêts ?

33 (*L'interprète se reprend : la question était pour la Défenderesse.*)

34 Monsieur Ferreira, bonjour. Merci d'être venu aujourd'hui et merci d'avoir bien voulu
35 attendre hier. Pouvez-vous nous confirmer que vous êtes bien François Ferreira ?

36 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui.

37 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- À la lecture du rapport, est-ce que vous êtes
38 toujours PDG d'African Resources Holdings ?

39 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non, je ne suis pas PDG. Je suis un investisseur dans
40 cette entreprise. C'était un véhicule qui examinait de nouvelles opportunités. Je
41 travaille actuellement sur le volet « Ressources » et je conseille des clients.

42 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Est-ce que vous êtes président d'une société ?

43 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui, j'ai une société de conseil.

1 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Comment s'appelle-t-elle ?

2 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Elle s'appelle Alemax.

3 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous nous avez donné un rapport d'expert. Avez-vous votre rapport devant vous ?

5 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui.

6 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est une copie sans notes ?

7 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui.

8 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous êtes entendu en qualité d'expert dans cet arbitrage et vous devez faire une déclaration solennelle. Pouvez-vous nous confirmer que vous le comprenez en lisant la déclaration solennelle à l'intention des experts ?

11 Le secrétaire va venir vous aider. Il y a une déclaration prévue pour les témoins et une déclaration prévue pour les experts. Veuillez lire celle qui est destinée aux experts.

13 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Dois-je la lire ?

14 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui. À haute voix s'il vous plaît.

15 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je m'engage solennellement, sur mon honneur et sur ma conscience, à faire ma déposition en toute sincérité.

17 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci. Je me tourne maintenant vers les conseils de la Demanderesse pour d'éventuelles questions.

19 **► Interrogatoire de M. Ferreira par les Demanderesses**

20 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Pas de questions directes. Merci.

21 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Je me tourne maintenant vers la Défenderesse. Vous avez la parole.

23 **► Contre-interrogatoire de M. Ferreira par la Défenderesse**

24 **Mme la Présidente**.- Maître Schneller ?

25 **Me Schneller**.- Je vais procéder à l'interrogatoire de M. Ferreira.

26 **Mme la Présidente**.- Volontiers.

27 **Me Schneller** (*interprétation*).- Bonjour, Monsieur Ferreira. Je suis Yann Schneller et je vais vous poser quelques questions sur votre rapport d'expert.

29 Pourriez-vous vous reporter à la page 7 de votre rapport s'il vous plaît ?

30 Aux paragraphes 22 à 26, vous parlez de l'utilisation des partenaires locaux. Et, au paragraphe 25 plus particulièrement, vous dites qu'un nombre d'entrepreneurs ou facilitateurs, avec des connexions locales, faisaient des tours à l'époque en offrant certaines opportunités potentielles pratiquement dans tous les pays africains.

34 Vous savez que la corruption était très courante en Afrique à l'époque. N'est-ce pas ?

35 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non, je n'ai pas de connaissance officielle de corruption, surtout dans les sociétés africaines à l'époque, autre que ce qui était allégué dans la presse. Dans l'ensemble de la région et, pour être parfaitement juste, à l'international, la corruption est un des fléaux de notre époque.

39 **Me Schneller** (*interprétation*).- Qu'entendez-vous par « connexions locales » ?

- 1 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Quelqu'un qui a une compréhension des opérations, du
2 cadre juridique, de l'infrastructure, de la langue d'un pays donné.
- 3 **Me Schneller** (*interprétation*).- S'agit-il des personnes que vous qualifiez
4 d'entrepreneurs ou « facilitateurs » ou partenaires locaux ?
- 5 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Cela pourrait être l'un ou l'autre de ces trois personnes :
6 les entrepreneurs qui sont engagés à des activités dans ces pays ou des
7 entrepreneurs potentiels qui cherchent de nouvelles opportunités et qui disposent
8 d'expertise, des gens peut-être qui disposent d'actifs eux-mêmes ou même cela
9 peut être des intermédiaires pour différentes catégories d'activités.
- 10 **Me Schneller** (*interprétation*).- Donc l'utilisation... Vous parlez de l'utilisation des
11 partenaires locaux, mais non pas des pratiques ?
- 12 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non, effectivement.
- 13 **Me Schneller** (*interprétation*).- Vous savez que la corruption est souvent exécutée par
14 lesdits entrepreneurs ou facilitateurs ?
- 15 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Vous pouvez répéter ?
- 16 **Me Schneller** (*interprétation*).- Vous êtes conscient que la corruption est souvent le fait
17 des entrepreneurs ou facilitateurs ?
- 18 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non, je n'ai pas conscience de cela spécifiquement. Il y a
19 toujours un peu de corruption, mais la corruption est exécutée à tout niveau de la
20 société, donc c'est, en fait, une sous-catégorie de la société : ces personnes qui
21 travaillent dans ce secteur ou qui y travaillaient à l'époque et qui, donc, avaient accès
22 ou avaient des affaires avec ces personnes. Ce n'est absolument pas synonyme de
23 corruption.
- 24 **Me Schneller** (*interprétation*).- Une société comme BSGR sait que la corruption est
25 courante en Afrique et que l'utilisation de personnes locales est souvent similaire de
26 corruption.
- 27 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non, je suis en total désaccord. Il y a beaucoup
28 d'entreprises qui se rendent en Afrique et dans d'autres pays d'ailleurs. Et j'ai travaillé
29 en Europe de l'Est, en Europe centrale, en Asie. Il est triste de dire qu'il y a de la
30 corruption à tous les niveaux et dans tous les secteurs. Ce n'est pas spécifique à
31 l'Afrique.
- 32 Et BSGR, qui était une société qui se rendait dans une nouvelle région, aurait cherché
33 la meilleure façon de travailler avec des partenaires locaux dans ladite région.
- 34 Ils n'arrivent pas avec l'idée qu'ils vont exploiter les pratiques de corruption. Ils y vont
35 en tant qu'entrepreneurs. En tout cas, c'est mon expérience.
- 36 **Me Schneller** (*interprétation*).- Est-ce que vous connaissiez la situation en Guinée à
37 l'époque ?
- 38 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je connaissais le potentiel minier. Je travaillais dans le
39 domaine du minerai de fer au Congo, par exemple, à l'époque. Et la Guinée, c'était un
40 des pays qui avaient un potentiel minéral très fort.
- 41 Du point de vue des minerais ou de la géologie, la Guinée est un pays qui a beaucoup
42 à donner : de la bauxite, de l'or au nord potentiellement, du minerai de fer.
- 43 Donc le potentiel existait et donc j'étais conscient de la Guinée de ce point de vue.
- 44 **Me Schneller** (*interprétation*).- Et vous n'étiez pas conscient de la situation politique et
45 du fait que la corruption était rampante en Guinée à l'époque ?

1 **M. Ferreira (interprétation).**- Il y a des allégations de corruption sur l'ensemble du
2 continent, ou il y avait à l'époque, que ce soit la Guinée, la République du Congo,
3 l'Angola et même en Afrique du Sud.

4 Il est triste de dire qu'il y a toujours eu des indications dans la presse qu'il y avait de la
5 corruption ici ou là. Je n'étais pas particulièrement conscient de pratiques de corruption
6 en Guinée. Les pays africains opèrent, opéraient à l'époque et il était allégué qu'eux
7 aussi s'adonnaient à la corruption. Donc personnellement, j'étais mal placé pour le voir.

8 **Me Schneller (interprétation).**- Et une société comme BSGR, comment s'assurait-elle
9 que ses consultants locaux ne seraient pas impliqués dans des actes de corruption ?

10 **M. Ferreira (interprétation).**- Je crois que ce serait difficile à déterminer, bien sûr. Aller
11 dans un pays et trouver un partenaire fait que l'objectif premier est de rechercher des
12 personnes avec lesquelles on peut établir une relation qui permette de développer un
13 climat de confiance. Ce climat de confiance, c'est la façon dont ils vous traitent, mais
14 aussi comment ils sont perçus, comment ils travaillent avec les autres dans le pays lui-
15 même.

16 Donc, de ma propre expérience, j'allais dans des pays et j'essaie de tester
17 potentiellement leur crédibilité en posant des questions. D'abord, je pose des questions
18 au ministère des Mines, je leur demande leur point de vue sur ce partenaire, s'ils en
19 ont entendu parler et j'essaie de trouver des références. Mais en dehors de cela, c'est
20 très difficile à déterminer.

21 **Me Schneller (interprétation).**- Donc il faut évaluer avec soin le partenaire local.

22 **M. Ferreira (interprétation).**- Examiner avec soin, oui, mais cela revient avant tout à
23 voir s'ils peuvent vous aider à travailler. En tant qu'entrepreneur, vous ne vous rendez
24 pas dans un pays avec un képi de policier. Vous allez en tant qu'entrepreneur pour
25 essayer d'avoir un retour sur investissement.

26 **Me Schneller (interprétation).**- Pourriez-vous maintenant vous reporter à la page 17 de
27 votre rapport, s'il vous plaît ?

28 Au paragraphe 57, vous dites :

29 « Je vois à la lumière des paragraphes 208 à 217 du contre-mémoire de la Guinée que
30 la Guinée suggère qu'il n'est pas crédible que Pentler en tant que partenaire local ait
31 perçu 17,65 % de participation dans BSGR Guinée BVI en tant qu'indemnisation pour
32 avoir présenté BSGR à la Guinée et avoir aidé à monter ces opérations sur site en
33 2006 ».

34 Et la première phrase du paragraphe suivant dit :

35 « Je ne trouve pas que l'octroi de 17,65 % de participation à Pentler ait été surprenant
36 du tout. »

37 Donc ce n'est pas surprenant du tout de cette participation ?

38 **M. Ferreira (interprétation).**- Non, ce ne l'est pas.

[PROTEGE]

vous voyez que BSGR

1 promet également 19,5 millions à Pentler si certains jalons sont atteints. Vous le
2 voyez ?

3 **M. Ferreira (interprétation).**- Il y a un tableau, c'est à cela que vous faites référence ?

4 **Me Schneller (interprétation).**- Oui, il y a un tableau. Si vous regardez les colonnes à
5 droite, vous voyez un chiffre en bas ?

6 15 millions et 4,5 millions, ce qui fait 19,5 en tout. D'accord ?

7 **M. Ferreira (interprétation).**- Oui.

8 **Me Schneller (interprétation).**- Au paragraphe 60 de votre rapport, vous dites que :

9 « *De même, les paiements d'étape n'étaient pas du tout inhabituels et les paiements*
10 *qui figurent dans le courrier correspondent à ce à quoi on peut s'attendre en termes de*
11 *paiement d'étape.* »

12 C'est bien cette lettre à laquelle vous faites référence ici ?

13 **M. Ferreira (interprétation).**- Oui. Mais puis-je préciser que ces étapes, ces jalons
14 auront été fixés et leur montant aura été fixé sur la base de ciblage, de la taille du
15 ciblage qu'on essayait d'atteindre. Donc, ces chiffres en principe sont identiques que
16 ceux qui étaient appliqués, mais le quantum différerait si par exemple vous trouviez un
17 petit dépôt d'or ou de bauxite ou de fer. Et selon la taille.

18 **Me Schneller (interprétation).**- Donc, les 19,5 millions de dollars étaient proportionnels
19 au projet. C'est bien cela ?

20 **M. Ferreira (interprétation).**- C'est proportionnel à la taille de la cible.

21 **Me Schneller (interprétation).**- Qu'est-ce que vous entendez par la cible ?

22 **M. Ferreira (interprétation).**- Pour commencer un projet de minerai de fer à cette
23 époque-là, il fallait trouver un gisement d'une certaine taille étant donné la situation, il
24 faudrait cinq, six millions de tonnes pour justifier l'investissement. Et donc ceci aurait
25 été la première chose à l'esprit de l'équipe. Si on pouvait découvrir un gisement et
26 qu'on poursuivait les travaux, on pourrait arriver à un moment où on découvrirait
27 200 millions de tonnes. À ce moment-là, ce serait écarté dès le départ et donc les
28 jalons n'auraient pas été atteints. Néanmoins, si on continuait à trouver, comme cela
29 semble être le cas en l'espèce, un gros projet qui est réussi, à ce moment-là on aurait
30 déclenché les étapes et les paiements auraient été adéquats.

31 **Me Schneller (interprétation).**- Si vous voulez maintenant vous reporter au
32 paragraphe 69 de votre rapport, vous dites à ce paragraphe :

33 « *Je ne suis pas d'accord avec la Guinée que le prix de 22 millions de dollars qui a été*
34 *payé par BSGR pour acquérir les participations de Pentler dans BSGR Guinée BVI*
35 *était disproportionné.* »

36 Vous confirmez ?

37 **M. Ferreira (interprétation).**- Je confirme.

38 **Me Schneller (interprétation).**- Savez-vous que ces 22 millions de dollars payés pour
39 racheter la participation de Pentler dans BSGR Guinée a été négociée par
40 M. Steinmetz ?

41 **M. Ferreira (interprétation).**- Je n'ai pas la moindre idée de qui a négocié cela. Celui
42 qui l'a négocié en tout cas a fait du bon travail.

43 **Me Schneller (interprétation).**- Donc en tant qu'expert, vous examinez ce prix qui a été
44 payé par BSGR, mais est-ce que vous avez examiné les services rendus par Pentler
45 pour ce prix ?

1 **M. Ferreira (interprétation).**- Je n'ai pas regardé les services rendus. Je ne pense pas
2 néanmoins que ce prix corresponde à des services, prestations de services. Je crois
3 que c'était pour récupérer la participation de Pentler, lui racheter sa participation, en
4 d'autres termes.

5 **Me Schneller (interprétation).**- Oui, mais les actions ont été données gratuitement en
6 échange pour des services.

7 **M. Ferreira (interprétation).**- Je ne suis pas certain dans quel état d'esprit ceci a été
8 négocié à l'époque. Je vais vous parler de la pratique pour la plupart des projets
9 auxquels j'étais impliqué à l'époque. Étant donné les faits, je pense que ce serait
10 similaire, les services étaient prestés et pour ces services, des honoraires étaient
11 versés aux Parties ou aux associés. Dans les différents pays, cela recouvrait les coûts,
12 etc. Donc c'était une rémunération sur la base de ce qui avait été effectuée.

13 Mais au-delà de cela, il y avait souvent gratuitement des octrois de participation. Au
14 moment de l'octroi de ces participations, il n'y avait aucune valeur attachée au projet.
15 Et il est pratiquement hors sujet, si vous voulez, pas tout à fait, mais enfin, la taille de
16 cet octroi initial parce qu'au fur et à mesure que les choses avancent, la pratique faisait
17 que les partenaires auraient besoin de participer sur un pied d'égalité. Les opérations
18 étaient dures et les meilleures négociations du point de vue du partenaire local feraient
19 que ce serait un intérêt non dilué qui serait typiquement aux alentours de 5 %. Cela, ce
20 serait un bon négociateur de l'autre côté.

21 Mais dans la réalité, l'effet dilutoire des partenaires locaux qui ne pouvaient pas
22 contribuer au fil du temps se serait érodé et aurait érodé tout octroi de participation
23 gratuite. Au moment où ceci a été fait, c'était l'œil du cyclone, en fait, dans ce secteur
24 d'activité et les événements qui ont eu lieu immédiatement avant, qui sont renforcés
25 par les études géologiques, en tant qu'entrepreneur, c'était vraiment le moment clé.
26 Donc, racheter Pentler à l'époque épargnait à BSGR un énorme montant d'argent. S'ils
27 avaient eu l'intention de l'acheter plus tard.

28 **Me Schneller (interprétation).**- Quelle était exactement la considération pour le
29 montant qui serait versé par BSGR pour cette participation ?

30 **M. Ferreira (interprétation).**- Pouvez-vous répétez votre question ?

31 **Me Schneller (interprétation).**- Qu'attendait Pentler en échange pour ce paiement ?

32 **M. Ferreira (interprétation).**- Je ne pense pas qu'ils s'attendaient à quoi que ce soit
33 autre que d'annuler leur certificat, c'est tout. Ils rachetaient des participations.

34 **Me Schneller (interprétation).**- Donc vous ne savez pas quels services ont été prestés
35 par Pentler ?

36 **M. Ferreira (interprétation).**- Je ne pense pas que cette acquisition à laquelle je fais
37 référence dans le 69 ait quoi que ce soit à faire avec une prestation de service. Cela a
38 trait à l'acquisition ou au rachat de participation.

[PROTEGE]

[PROTEGE]

Il est peut-être utile à ce stade de regarder les rapports géologiques ou la mission sur le terrain qui a été faite en janvier 2008. C'étaient des géologues qui allaient à la pêche aux petits poissons. Et c'était le moment le plus fondamental que la plupart des géologues ne rencontrent jamais dans leur vie. C'était donc la rencontre d'une opportunité pour BSGR d'acquérir les actions à un prix très modeste. Et voilà comment il faut comprendre cela de façon symétrique lorsqu'ils ont découvert le gisement.

9 **Me Schneller** (*interprétation*).- Donc lorsque je vous parle de services qui étaient censés être rendus par Pentler.

11 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Pouvez-vous répéter la question ?

12 **Me Schneller** (*interprétation*).- Qui vous a dit au sein de BSGR quels étaient les services que Pentler était censée prêter ?

14 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je n'ai pas la moindre idée de ces services.

15 **Me Schneller** (*interprétation*).- Savez-vous que Pentler a eu recours à Mme Mamadie Touré ?

17 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Uniquement dans la mesure où j'ai lu des documents pour me préparer à cette audition.

19 **Me Schneller** (*interprétation*).- Pourriez-vous vous reporter à l'onglet n° 4 ?

20 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Écoutez, je répète, je ne suis au fait que d'allégations. Pouvez-vous me répéter où je dois me reporter ?

22 **Me Schneller** (*interprétation*).- L'onglet 4.

23 C'est un accord entre Pentler et Mme Mamadie Touré, qui a été signé le
24 20 février 2006, six jours après que Pentler ait reçu 17,65 % de participation dans
25 BSGR. Et Pentler a octroyé 5 % dans BSGR Guinée à Mme Mamadie Touré ; donc,
26 octroyé à peu près un tiers de sa participation dans BSGR Guinée à
27 Mme Mamadie Touré. Est-ce que vous en aviez conscience ?

28 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non. Ce document est en français à propos, et je ne
29 comprends pas bien le français. Je ne comprends pas le français. En tout cas, je n'en
30 avais pas connaissance. On m'a demandé de venir ici en tant qu'expert sur
31 l'évaluation. Donc, en ce qui concerne le contenu de l'affaire, je ne peux pas vous
32 aider.

33 **Me Schneller** (*interprétation*).- D'après la Demanderesse, Mme Touré était protégée
34 par le président Conté, et d'après la Défenderesse, c'était sa quatrième épouse. Elle
35 avait 24 ans à l'époque et aucune expérience dans le secteur minier. Donc quel type
36 de service pouvait-elle fournir ?

37 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je ne peux pas vous aider !

38 **Me Schneller** (*interprétation*).- Est-ce que vous êtes certain que Pentler ne fournissait
39 pas de service de corruption ?

40 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je répète : je n'ai pas la moindre idée de la relation entre
41 Pentler, Mme Touré, Pentler, BSGR. Je n'étais pas impliqué, on a fait appel à moi pour
42 donner mon avis, comme je le dis dans mon rapport.

43 **Me Schneller** (*interprétation*).- Donc comment pouvez-vous affirmer qu'il n'y avait rien
44 de surprenant dans la rémunération de Pentler si vous ne savez pas qu'elles étaient
45 les services rendus ?

46 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Parce que je savais ce qu'ils achetaient. Ils achetaient des
47 actions dans quelque chose qui récemment avait été déclaré être potentiellement un

- 1 gisement de 1,1 milliard de tonnes. Je ne sais pas s'il est possible de montrer à l'écran
2 le rapport du géologue sur le terrain. Je crois, en février 2008, Iain Bryson. C'est
3 l'annexe 3 de mon rapport.
- 4 **Me Schneller** (*interprétation*).- Peut-être qu'on pourra regarder cela plus tard ?
- 5 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui, on pourra y revenir en *redirect*, le Tribunal
6 pourra demander à voir ce rapport, effectivement. Vous pouvez procéder.
- 7 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Donc, pour résumer, ils avaient découvert ce que les
8 géologues, avec prudence, avaient estimé comme 1 milliard de tonnes, lorsqu'ils se
9 sont rendus sur le terrain en février 2008, soutenus par des preuves aéromagnétiques
10 et ce qu'ils avaient vu sur le terrain.
- 11 Si je pense ce qui a été payé à Pentler, c'est-à-dire les 22 millions de dollars pour leurs
12 17 %, et que je fais le calcul, cela implique que le projet valait 165 millions de dollars à
13 l'époque, d'après mes calculs. Au minimum, ce projet valait 300 millions de dollars à
14 l'époque.
- 15 Et s'ils avaient dépensé encore 10 millions en forage, je pense que ce projet, si cela
16 avait été confirmé par le forage, était proche du milliard de dollars.
- 17 Permettez-moi de terminer.
- 18 Les personnes qui avaient accès à cette information, en février 2008, ont vu une
19 opportunité incroyable. Voilà comment je vois les choses. Si j'avais été à leur place,
20 j'aurais également essayé d'acquérir ces actions le plus rapidement possible.
- 21 **Me Schneller** (*interprétation*).- Et BSGR avait besoin que Pentler connaisse ce sujet ?
- 22 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je n'en sais rien, je ne suis pas informé de cela.
- 23 **Me Schneller** (*interprétation*).- Est-ce que ce n'était pas un projet de première classe ?
24 Vous parlez de Zogota ?
- 25 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Simandou ! Simandou, à l'époque, était censé avoir une
26 découverte intéressante. Si vous revenez aux rapports annuels de Rio Tinto, la
27 première fois qu'on a parlé de Simandou, c'était en 2007 je crois, dans le rapport
28 annuel de 2007, où ils parlent un peu de dépenses en matière d'exploration qui
29 devaient être faites dans cette région de Simandou.
- 30 La seule fois où on a compris que c'était vraiment un actif de premier ordre, c'est
31 lorsque, dans leur défense par rapport aux reprises de... qu'il a été dit que Rio Tinto
32 ont dit qu'ils pensaient pouvoir ajouter entre 9 et 11 millions de tonnes de minerai de
33 fer à leur inventaire, à l'époque.
- 34 Donc en 2008, lorsque cette acquisition a été faite, je ne pense pas que cette
35 information ait été dans le domaine public.
- 36 **Me Schneller** (*interprétation*).- Savez-vous si Pentler avait une connaissance
37 spécifique de Simandou ?
- 38 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Il y avait une connaissance dans le secteur quant à une
39 information. Donc, les spécialistes des mines, les foreurs, allaient à des conférences
40 de géologues ou des conférences minières en disant : « Oui, on a peut-être trouvé
41 quelque chose, c'est peut-être la magnétite, de l'hématite ». C'était des échanges
42 informels.
- 43 Mais, l'information selon laquelle on aurait les preuves que ce projet était valable
44 n'aurait pas été disponible si facilement. Et cela n'aurait pas été compréhensible par un
45 néophyte non plus.
- 46 Vous forez des trous, il faudrait réunir les données, les compiler et mettre cela sur une
47 plateforme GIS pour avoir une véritable compréhension de ce dont on parlait.

1 Donc, il y a eu effectivement des échanges informels, mais les investisseurs n'auraient
2 pas fait très attention à cela car c'était... On parlait de beaucoup de projets de la sorte,
3 que ce soit Simandou, Sundance ou des projets de minerai de fer ou autres. On ne
4 peut pas vraiment s'appuyer sur ce type d'échange informel.

5 **Me Schneller** (*interprétation*).- Donc BSGR avait accès à ces connaissances ?

6 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non, ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Je n'ai pas la
7 moindre idée. S'il y a eu une fuite de la part de Rio Tinto sur cette connaissance. Étant
8 donné mes connaissances de Rio Tinto et de ses pratiques, je serais très étonné que
9 ce soit le cas. C'est le type d'information qui est très protégé, pendant un processus
10 exploratoire.

11 **Me Schneller** (*interprétation*).- Pour en revenir à la relation entre Pentler et
12 Mamadie Touré, en tant qu'expert, si on prend pour hypothèse que ce que j'ai dit au
13 sujet de Mme Touré est exact, est-ce que ceci pourrait vous inquiéter quant à ce que
14 faisait Pentler ?

15 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Pouvez-vous répéter ce que vous alléguiez
16 hypothétiquement pour que je réponde hypothétiquement ?

17 **Me Schneller** (*interprétation*).- Est-ce que vous êtes toujours à la Pièce R-(24),
18 ongles (4) ?

19 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Vous faites référence à un document en français c'est
20 cela ?

21 **Me Schneller** (*interprétation*).- Oui, c'est le courrier par lequel Mme Mamadie Touré se
22 voit octroyer 5 %.

23 (*Poursuite de l'audience à huis clos.*)

24 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je vous crois sur parole.

25 **Me Schneller** (*interprétation*).- En tant qu'expert, si vous prenez pour hypothèse que
26 ces faits soient exacts, est-ce que cela vous inquiéterait quant à ce que faisait Pentler
27 avec Mme Touré ?

28 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Si vous me demandez de commenter, en tant qu'expert,
29 sur les pratiques de corruption, je ne peux pas vous aider : je ne suis pas expert en
30 matière de corruption.

31 Je ne connais pas les législations, surtout celles qui ont été adoptées récemment qui,
32 en fait, mettent une plus grande responsabilité sur les entreprises ou les gens
33 d'influence.

34 Je ne peux pas vous aider par rapport à cette affaire ou ces parties que vous citez, je
35 vous prie de m'en excuser.

36 **Me Schneller** (*interprétation*).- Mais vous êtes expert en partenaires locaux !

37 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Non, je ne suis pas expert en partenaires locaux. Je crois
38 être expert dans la compréhension de ce qui est nécessaire pour prendre un projet de
39 la découverte jusqu'au développement ou l'exploitation, ce qui peut recouvrir le recours
40 à des partenaires locaux, mais c'est aussi la compréhension des droits en géologie, la
41 compréhension des marchés et les canaux de distribution.

42 Donc non, je ne suis pas expert en partenaires locaux.

43 **Me Schneller** (*interprétation*).- Et cette action par le biais duquel Pentler allait
44 octroyer 5 % dans BSGR Guinée à Mme Mamadie Touré, quatrième épouse du
45 président, est-ce que c'était normal, pour vous ?

1 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Vous me demandez de confirmer une relation entre les
2 Parties. Vous voulez que je vous confirme que Mme Touré était quelqu'un qui avait de
3 l'influence ? Mais je ne puis vous faire aucun commentaire à ce propos.

4 **Me Schneller** (*interprétation*).- Onglet 14, s'il vous plaît.

[PROTEGE]
[REDACTED]

9 (*Poursuite de l'audience en huis clos.*)

[PROTEGE]
[REDACTED]

[PROTEGE]

32 Donc, lorsque BSGR paie 19,5 millions à Pentler, Pentler savait quels étaient les
33 services qu'il devait fournir. BSGR savait quels étaient leurs services.

34 **M. Ferreira (interprétation).**- Quel paiement est-ce, les 19,5 ?

35 **Me Schneller (interprétation).**- Les étapes. Pourquoi pensez-vous que BSGR paierait
36 cette quantité s'il n'y avait pas de service en échange ?

37 **M. Ferreira (interprétation).**- Ce qui a été négocié avec Pentler, je ne sais pas pourquoi
38 cela a été négocié de cette façon-là, si BSGR devait recevoir quelque chose en
39 échange, mais permettez-moi de dire la chose suivante : nous avons un partenaire
40 local... Par exemple, on peut avoir un partenaire local avec lequel on a un accord de
41 service. Et le prix en général est fixé de façon extrêmement claire. Permettez-moi de
42 finir ma réponse.

43 **Me Schneller (interprétation).**- BSGR devait savoir quels étaient les services qui
44 allaient être fournies en échange de 19,5 millions.

45 **Mme la Présidente (interprétation).**- Il serait bon que M. Ferreira puisse finir sa
46 réponse. Vous disiez que dans votre expérience il y avait un accord de service avec un
47 partenaire local. Et après, je vous ai perdu.

1 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Il y aurait un accord de services pour des services
2 spécifiques. Et normalement, on donne une compensation à ces personnes qui vous
3 rendent des services pour les coûts encourus. Sans aucune autre forme de majoration.
4 Dans un pays comme celui-ci, il est souvent normal que l'on dépense une certaine
5 quantité à perte. Donc, si on a un arrangement avec une personne locale, on essaie de
6 partager le risque avec cette personne, si cette personne peut vous aider dans la
7 découverte d'un gisement valable, par exemple.

8 Donc il s'agit d'un accord d'étape, rémunération d'étape. Et ces étapes dépendent de
9 ce que le marché a à offrir. Des projets qui pourraient être exploités si ces étapes sont
10 atteintes. Donc au fur et à mesure qu'on développe ces projets, on a un certain nombre
11 de contacts que l'on prend avec les partenaires locaux et on essaie de partager les
12 risques avec eux. On essaie que ces partenaires locaux vous aident peu à peu à
13 atteindre ces étapes. C'est bien la raison pour laquelle il y a un accord d'étape. On part
14 d'une étape à l'autre. Quand une étape est atteinte, on passe à la prochaine et en
15 compensation de tout cela, il y a bien entendu une rémunération à la personne locale
16 qui vous aide. Voilà la pratique normale lorsqu'on essaie de partager les risques avec
17 les partenaires locaux.

18 Il ne s'agit pas d'un service spécifique que cette personne doit rendre, il s'agit surtout
19 de vous permettre de passer d'une étape à l'autre, d'atteindre un certain seuil qui
20 permet le développement futur du projet.

21 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Donc ce système que vous venez d'écrire, vous
22 voulez dire à ce moment-là qu'on paye le partenaire local pour vous permettre
23 d'atteindre l'étape ?

24 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui, oui, bien entendu. Leur contribution au fait qu'on
25 puisse atteindre l'étape, c'est le travail qu'ils font constamment pour vous aider.
26 D'abord parce qu'ils ne demandent pas une majoration sur les services qu'ils vous
27 proposent. En d'autres termes, ils sont compensés uniquement sur la base des frais
28 encourus par eux, des frais réels encourus par eux. Et pour aller au-delà de tout cela,
29 eh bien, dans certains cas, évidemment, on utilise d'autres véhicules, d'autres façons
30 de procéder selon le service qu'on nous rend, sur la base de factures précises. Donc il
31 s'agit d'une espèce de partenariat. Ils fournissent certaines choses. Évidemment,
32 évidemment, il y a une certaine quantité de liquide qui passe d'une main à l'autre, mais
33 pour couvrir les frais encourus.

34 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Alors, la pratique, est-ce qu'au-delà des étapes et
35 du partage des bénéfiques, il y aurait aussi un bénéfique ou un partage dans le capital de
36 la société qui allait faire le projet ?

37 **M. Ferreira** (*interprétation*).- C'est une combinaison de choses. Pour un certain
38 nombre de projets, il y a uniquement des services qui sont fournis et on paye
39 uniquement pour ces services. Avec d'autres partenaires, il y a des services et des
40 étapes. Il y a encore une autre catégorie de services, étape et partage du projet. Cela
41 dépend de la valeur que ces personnes locales vous apportent. Et cela dépend aussi
42 de votre perception de leur rôle. Peut-être que vous les concevez comme des
43 partenaires sur le long terme. Mais voilà la façon dont on traite les partenaires locaux.
44 Mais il faut savoir que la plupart de ces projets ne vont nulle part. Ils butent contre un
45 mur, ils s'effondrent.

46 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Pourquoi, même s'ils ne s'effondrent pas, à ce
47 moment-là une dilution de leurs actions parce qu'ils ne peuvent pas contribuer au
48 financement ?

49 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Ah ! Je vois ce que vous voulez dire, les bénéficiaires des
50 actions normalement n'y attachent pas beaucoup d'importance parce qu'ils savent très
51 bien que ces projets très souvent ne connaissent pas une grande prospérité. Il y a

1 donc une dilution, cela c'est sûr, de la valeur de ces actions avec le temps. Cela, ils le
2 savent dès le départ.

3 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci.

4 **Me Schneller** (*interprétation*).- Page n° 1 de votre document d'expert, vous parlez d'un
5 certain nombre de documents, le n° 8, c'est un accord de service et de coopération.
6 Vous le voyez ?

7 C'est un des documents que vous avez étudiés ? Il s'agit du C-331. Peut-être on
8 devrait le montrer à M. Ferreira.

9 Il faut le lui donner, il ne se trouve pas dans le dossier.

10 (*Fin du huis clos.*)

11 **► Questions du Tribunal arbitral à M. Ferreira**

12 **M. le Pr van den Berg**.- Monsieur Ferreira, c'est un document que vous avez étudié ?
13 « *Accord de service et de coopération entre BSGR Metals and Mining et Pentler* ».
14 Vous voyez la date de ce document.

15 En fait, la date de mise en vigueur, c'est le 15 octobre 2005. Je crois comprendre que
16 le document a été signé plus tard.

17 Quoi qu'il en soit, aidez-nous à comprendre. Vous venez de décrire un certain nombre
18 de services rendus par les partenaires locaux à la présidente. Donc aidez-nous à
19 identifier ces services dont vous venez de parler à la présidente.

20 Dans ce document-là qui s'appelle : « *Accord de service et de coopération* », où sont
21 les services auxquels vous venez de faire allusion dans votre réponse à la
22 Présidente ?

23 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Dans cet accord, sous le paragraphe 3, on fait allusion
24 aux services fournis.

25 **M. le Pr van den Berg**.- Mais aidez-moi ! Pentler parle ici de flux d'affaires, activités
26 minières. Qu'est-ce que c'est que ça comme service, tout cela ?

27 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Un partenaire local peut peut-être avoir des
28 connaissances et pas uniquement à propos de votre objectif à vous, mais ils
29 connaissent peut-être d'autres éventuelles ressources dans le pays.

30 Eh bien, dans notre cas, pour un de nos projets, ont étaient occupés à faire du travail
31 d'exploration et on avait une clause semblable dans notre accord avec les partenaires
32 locaux dans d'autres pays. Et ils connaissaient peut-être quelqu'un qui voulait vendre
33 une licence de prospection d'or. Donc, ils nous présentent cette personne. Et ça, c'est
34 un service qu'ils rendent. Ce sont donc des personnes qui connaissent des occasions
35 qui ont été découvertes par d'autres personnes et qui vous mettent en rapport avec
36 ces personnes-là parce qu'il se peut, par exemple, qu'il y ait quelqu'un qui soit en train
37 de faire un travail d'exploration, qui tout d'un coup n'a plus d'argent pour continuer avec
38 ce travail d'exploration qui est pourtant prometteur et donc, il y a une personne locale
39 qui sait dans quelle situation se trouve cette personne qui fait le travail d'exploration et
40 il vous met en contact avec elle.

41 Vous, vous avez l'argent, cette personne n'en a plus, cette personne veut continuer
42 avec son travail des d'exploration, donc, voilà une occasion à exploiter.

43 **M. le Pr van den Berg**.- Pouvez-vous regardez la clause 4 ?

1 « *Considérations : les parties sont d'accord de donner une rémunération à l'autre partie*
2 *pour leur coopération selon le besoin. »*

3 Qu'est-ce que ça a à voir avec ce qu'on a vu tout à l'heure ?

4 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Rien du tout, parce que si un partenaire a une action dans
5 un projet dans lequel on est déjà engagé, s'il y a une autre occasion qui se présente, le
6 fait d'être introduite à cette deuxième occasion génère une négociation, peut-être, et à
7 ce moment-là, qu'est-ce que qu'on donne ? On donne peut-être tout simplement une
8 commission parce qu'on vous a mis en rapport avec quelqu'un, mais peut-être le
9 partenaire local aussi est-il dans la négociation à ce moment-là et aurait une
10 rémunération complémentaire.

11 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Ce document est entré en vigueur le
12 15 octobre 2005, exactement au même moment où les permis d'exploration sont
13 octroyés. Après, vous voyez une lettre du 14 février 2006, juste après, n° 9. Est-ce que
14 là il s'agit de deux choses différentes en même temps ? Ils fournissent des services de
15 flux d'affaires, comme on vient de le voir, mais il y avait d'autres services aussi, comme
16 vous venez de le décrire ?

17 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Je ne vous comprends pas. Qu'est-ce que vous voulez
18 savoir ? S'ils fournissent des services comme mentionnés au paragraphe 3 et qu'en
19 même temps, ils nous font des présentations ou des introductions et s'ils sont
20 rémunérés tels que décrits au paragraphe 4 ?

21 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Ma question est à vous !

22 **M. Ferreira** (*interprétation*).- J'essaie de comprendre votre question.

23 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Ma question est la suivante : il y avait deux
24 types de services, les services du paragraphe 3.1, par exemple flux d'affaires en
25 matière d'activité minière, secteur télécommunications, etc., et les autres services,
26 ceux qui s'appelaient « les services rendus par les partenaires locaux, mise en contact
27 avec d'autres personnes ».

28 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui, oui, en effet, il y a certains partenaires qui vous
29 introduisent à des projets, d'autres qui ne font que quelques services spécifiques
30 d'infrastructure et d'appui logistique. Dans ce cas-ci, je ne sais pas qui a introduit quoi
31 à Pentler ou BGRS ni quels étaient les services rendus, mais à titre général, c'est le
32 genre d'accord qui est signé.

33 Vous voyez, les relations commencent bien avant, et on a des relations avec beaucoup
34 de personnes lorsqu'on entre pour la première fois dans un pays, et peut-être avec
35 deux ou trois fournisseurs de services. Et au fur et à mesure que le temps passe, vous
36 vous rendez compte que certains de ces fournisseurs de services ne sont plus utiles,
37 vous n'en avez plus besoin, et vous continuez de progresser. Et vous vous rendez
38 compte, au fur et à mesure, qu'il y a un certain nombre de personnes dont vous n'avez
39 plus du tout besoin, mais il y en a d'autres que vous voulez quand même engager de
40 façon plus spécifique.

41 Donc, vous faites un document comme celui-ci, un accord de service et de coopération
42 pour fixer les relations avec cette personne-là, mais tout cela est très mouvant. Il faut
43 être sûr, peut-être, que l'accord qu'on a signé il y a quelques mois n'est plus valable. À
44 ce moment-là, il faut passer à autre chose. Tout cela est extrêmement mouvant. C'est
45 une industrie où tout bouge extrêmement rapidement.

46 Les entrepreneurs, en général, se concentrent sur le *deal* et veulent savoir si le projet
47 qui les intéresse va avoir de la valeur ou non. Vous voulez avoir un chef de projet qui
48 puisse justifier l'obtention du capital à d'autres pour pouvoir continuer avec ce
49 processus. Tout cela bouge extrêmement rapidement, et les documents entre les
50 parties sur le terrain, très souvent, sont écrits très rapidement par des avocats qui

1 prennent un accord par-ci, un autre par-là, qui mettent ensemble et qui confectionnent
2 un document à toute vitesse. Parfois, je dois dire, ce n'est vraiment pas très clair.

[PROTEGE]

5 (*Poursuite de l'audience à huis clos.*)

[PROTEGE]

17 Vous voyez les
18 étapes. Pour atteindre la première étape, il ne faut pas beaucoup de fonds, n'est-ce
pas, pour obtenir ces permis ?

19 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui.

20 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Pour avoir l'étude de faisabilité, là, déjà, il y a
21 pas mal de capital nécessaire, n'est-ce pas ?

22 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui, pour la signature de la convention de base peut-être
23 pas, pour les permis miniers peut-être pas, mais pour la production commerciale, c'est
24 énorme, l'investissement. [PROTEGE]

[PROTEGE]

- 23 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Ces paiements pour atteinte des taxes et en
 24 cas de réussite, cela n'a rien à voir ou ce n'est pas conditionné sur les parts ?
- 25 **M. Ferreira** (*interprétation*).- C'est exact. Et vous voyez que les montants qui
 26 correspondent au fait d'atteindre les étapes ne correspondent pas à l'investissement.
 27 Cela, en fait, indique la perception de la valorisation accrue du projet au fur et à
 28 mesure qu'il avance et ceci, vu de l'extérieur par l'investisseur potentiel.
- 29 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Apparemment, je parle trop...
- 30 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est moi qui vous ai interrompu !
- 31 Vous avez encore des questions ? Et nous poserons nos propres questions si nous en
 32 avons à la fin.
- 33 **Me Ostrove** (*hors micro*).- ... Une pause ?
- 34 **Mme la Présidente**.- Vous avez besoin de combien de temps encore à peu près ?
- 35 **Me Schneller** (*interprétation*).- On voudrait prendre une pause pour en discuter.
- 36 **Mme la Présidente**.- Je comprends. C'est souvent une bonne idée, et cela raccourcit
 37 la suite dans mon expérience. Prenons 15 minutes maintenant, est-ce que c'est bien ?
 38 (*Poursuit en anglais – interprétation.*)
- 39 Monsieur Ferreira, une pause de 15 minutes. Pendant la pause, veuillez ne parler avec
 40 personne concernant votre témoignage ; la meilleure façon de faire cela, c'est de ne
 41 parler avec personne.
- 42 (Suspendue à 11 heures 04, l'audience est reprise à 11 heures 26.)
- 43 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Êtes-vous prêts à reprendre ?
- 44 **Me Schneller**.- (*interprétation*) ... le Pr van den Berg qui nous a permis de gagner
 45 beaucoup de temps avec ses questions.

1 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Est-ce que vous avez des questions
2 complémentaires, Monsieur Wolfson ?

3 ► **Interrogatoire supplémentaire de M. Ferreira par les Demanderesses**

4 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Oui, une question que j'aborderai rapidement si vous me
5 le permettez.

6 Monsieur Ferreira, je vous demanderai de bien vouloir vous reporter à la pièce jointe
7 en annexe à votre rapport qui devrait apparaître après la page de signature.

8 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Il s'agit de la liste des pièces jointes.

9 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Oui, c'est cela.

10 Monsieur Wolfson, vous évoquez dans votre rapport la pièce jointe n° 3 qui est un
11 rapport d'étude sur le terrain. Est-ce exact ?

12 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui.

13 **Me Wolfson** (*interprétation*).- En fait, au dossier, trois et quatre sont inversés, donc le
14 Tribunal constatera que ce document, en fait, est la pièce 4. Il y a donc une inversion.

15 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Bon, cela étant dit, nous allons maintenant parler du
16 document de rapport d'étude sur le terrain.

17 On l'avait montré à l'écran tout à l'heure et vous vouliez le commenter. Je voudrais
18 vous donner la possibilité de faire le commentaire que vous vous apprêtiez à faire.

19 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Est-ce qu'on peut évoquer ce rapport et le deuxième
20 également ? Dans la liste de pièces jointes, c'est le n° 5 : les raisons...

21 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Est-ce qu'on peut parler du deuxième rapport en
22 premier ?

23 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui.

24 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Vous vouliez commenter ceci à l'attention du Tribunal.

25 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Oui. La raison plus formelle pour laquelle la plateforme de
26 forage passait de la concession du nord, où des travaux de forage étaient prévus
27 initialement suite à une étude aéromagnétique qui a été faite pour identifier des cibles
28 de forage.

29 Le géologue, ici, décrit une découverte qui n'a rien de remarquable, qui est située au
30 nord. Il s'agit de magnétite. C'est l'aspect moins intéressant de la famille des gisements
31 de minerai de fer. Continuez un peu plus bas. Voilà. Nous y sommes.

32 La résolution n'est pas très bonne.

33 Ce que je cherche à montrer ici, c'est le massif. Le paysage est assez plat et, ensuite,
34 il y a une chaîne de montagnes du bas à gauche vers la droite et vous voyez cette
35 ligne rouge qui remonte à travers le milieu, qui passe à côté d'un marqueur jaune et la
36 ligne rouge suit le long de la crête et on voit trois autres marqueurs jaunes.

37 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Nous avons un laser si vous le souhaitez — si nous
38 pouvons mettre la main dessus.

39 Je pense que ce serait utile pour le témoin et pour les membres du Tribunal.

40 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Je crois que, jusqu'à présent, nous avons pu tout
41 à fait comprendre l'explication avec la ligne rouge et les cinq marqueurs jaunes.

1 **M. Ferreira (interprétation).**- Donc ce rapport se réfère aux travaux qui ont été faits
2 dans la partie nord. Des forages ont été effectués. Cela correspondait à des forages
3 dans la vallée et non pas sur la crête. Donc, au départ, on ne pensait pas que le travail
4 aéromagnétique allait aboutir. Pourquoi aller faire des forages là-haut ? Je ne sais pas.

5 Mais la signature aéromagnétique, en partant de la gauche vers la droite, couvrirait
6 une distance d'environ quatre kilomètres. Pardon, je me reprends : huit kilomètres de
7 long.

8 Donc c'est ce que l'on appelle les « montagnes de fer », donc la population locale dit :
9 « Ça, c'est la montagne de fer ». Pourquoi ? Parce qu'elle est rouge et qu'on y a
10 découvert du minerai de fer. Et j'imagine que les blocs 1 à 4 de Simandou
11 ressembleraient plus ou moins à cela, tout comme dans d'autres régions
12 d'Afrique de l'Ouest où il y a des gisements assez importants. Et c'est ce que les
13 géologues appellent quelque chose qui est « contrôlé structurellement » : les
14 gisements sont bien définis, sont continus, sont homogènes.

15 Toujours en termes relatifs parce qu'il y a quand même des cassures. Ceci est très
16 différent de la situation avec les gisements d'or où vous avez des ruptures importantes
17 entre les gisements. Ici, quand on tombe sur un gisement, on le sait et on utilise deux
18 techniques essentiellement. La première est l'étude électromagnétique et on peut faire
19 une analogie avec des rayons X. Si vous faites des rayons X, cela fait apparaître l'os.
20 Ici, dans ce cas présent, c'est ce qui est magnétique, à savoir la magnétite. C'est la
21 partie du minerai de fer qui n'est pas intéressante. C'est très, très coûteux, à partir de
22 la magnétite, d'obtenir du fer parce qu'il faut faire du broyage, etc. Ce que l'on
23 recherche, ce serait la chair autour de l'os.

24 Alors la magnétite, au cours de millions d'années, s'oxyde et se transforme en
25 hématite. La magnétite est grise. L'hématite est rouge ou de couleur rouille.

26 Une fois qu'on a découvert, si vous voulez, la matière osseuse... Et on peut le voir
27 grâce à cette étude aéromagnétique aérienne... Et, dans la base de données de Vale,
28 toutes ces informations structurelles existent. Je ne vais pas rentrer dans le détail, ici,
29 aujourd'hui. Mais, quoi qu'il en soit, on voit cette structure osseuse.

30 Au nord, on n'a pas vu la chair qui entoure cette structure osseuse.

31 Au sud, Iain Bryson, en février 2008, et ce sera le rapport suivant que je vais vous
32 montrer, il tombe là-dessus et il n'en croit pas ses yeux. Dans les alentours, il y a de la
33 terre en surface, mais, lorsque la surface est visible, la surface de la roche, c'est ce
34 que l'on appelle « l'affleurement », on peut la voir et, de toute évidence, il s'agit de
35 magnétite.

36 La ligne rouge correspond à une visite qui a été faite ultérieurement par Iain Bryson et
37 son chef, Graham Greenaway. Ils ont fait une visite complémentaire. Ils sont allés en
38 haut de la crête et ils ont parcouru la crête. Et Iain le décrit dans le deuxième rapport
39 où il donne la raison pour laquelle on a essayé de déplacer les plateformes de forage.

40 Il remarque qu'il y a de l'hématite tout le long de la crête. Je ne suis pas géologue moi-
41 même, mais un géologue, quand il voit ça, son rythme cardiaque s'emballé !

42 Et je crois que le deuxième rapport, qui est en date de mars 2008, donc c'était lors
43 d'une deuxième visite, eh bien, dans le rapport officiel, on ne parle pas de l'ampleur
44 prévisionnelle. Et sans doute était-ce à distribution plus large. Mais ce qu'il y a de
45 vraiment tout à fait enthousiasmant, ce sont les notes prises sur le terrain par le
46 géologue.

47 Et cela, c'était en février 2008.

48 Voilà. On va s'arrêter là. C'est une représentation lithographique. Cela veut dire que les
49 différents types de roche sont représentés par des couleurs différentes.

1 Vous voyez qu'il y a une distance latérale de 4,8 kilomètres. C'est ce qui a été relevé.

2 On fait donc ce relevé cartographique pour essayer de voir où sont les parties
3 intéressantes, que ce soit sous forme d'affleurement où on voit les choses, dans
4 certains cas on creuse une tranchée pour essayer de trouver la roche pour trouver les
5 filons intéressants.

6 Et, dès février 2008, ils avaient donc réalisé ce repérage cartographique sur une
7 longueur de 4, 8 kilomètres.

8 Et, ici, vous voyez une superposition de l'anomalie magnétique. C'est la ligne en blanc
9 qui apparaît — la « structure osseuse ». Et, en rouge, ce sont les filons de magnétite,
10 alors cela commence à devenir vraiment intéressant.

11 Maintenant, vous avez une restitution qui est obtenue en utilisant des filtres sur les
12 données aéromagnétiques et on essaie de faire apparaître ce qui n'est pas
13 magnétique. Ce qui n'est pas magnétique, c'est en violet. Et pourquoi est-ce que c'est
14 intéressant ?

15 Parce que l'hématite est non magnétique, donc il semble qu'ici il y ait des filons très,
16 très intéressants qui sont attachés à la structure de magnétite.

17 Et, ici, c'est là qu'on arrive vraiment à ce qui est le plus intéressant.

18 La cartographie... Apparaît une largeur maximale de l'affleurement cartographié, donc
19 la largeur maximale qui est, en fait, une diagonale du bas à gauche vers le haut à
20 droite, de 3,7 kilomètres, avec une distance minimale de deux kilomètres. Au minimum
21 deux kilomètres de filon vraiment intéressant.

22 La différence d'altitude entre la zone basse et le sommet de la montagne, la montagne
23 donc qui comporte de l'hématite, est de 400 mètres.

24 Donc l'érosion agit depuis des millions d'années dans cette zone, donc la partie qui est
25 compétente doit avoir une teneur en fer et on a donc 400 mètres de hauteur.

26 Donc, si on retient les hypothèses suivantes... Pour le géologue, c'est vraiment
27 dangereux parce qu'il n'a pas encore foré. Rien n'a été confirmé et le géologue est
28 prudent sur le plan technique. Alors, à supposer que la profondeur moyenne soit
29 de 100 mètres...

30 On sait que c'est 400 mètres du bas jusqu'en haut et lui, son hypothèse,
31 c'est 100 mètres. Il suppose que la largeur est de 1 000 mètres. Et, si on prend la
32 première phrase, on sait qu'au minimum on avait deux kilomètres : 2 000 mètres.

33 Donc il prend 25 % de la profondeur, la moitié de la largeur minimale qui a déjà été
34 identifiée et, pour la longueur, 3 750 mètres.

35 Il dit que le potentiel est de 1,1 milliard de tonnes de minerai.

36 Et, là encore, c'est extrêmement prudent cette estimation, et il arrive à ce total de
37 1,1 milliard de tonnes.

38 Pour être parfaitement prudent, il dit que des forages sont nécessaires pour confirmer
39 cette hypothèse, en disant que ce sont des hypothèses qui sont assez approximatives,
40 et il ajoute, bien sûr : « Il y a un potentiel le long des quatre kilomètres restants de cette
41 distance latérale ». C'est d'ailleurs la structure osseuse qui a été identifiée avec l'étude
42 aérienne. Et encore, je vous l'ai dit, il diminue de moitié.

43 Donc, c'est un petit pêcheur qui a attrapé la baleine.

44 C'est un moment de révélation absolue. C'est « Eurêka » !

45 En même temps, les négociations sur le cours du minerai de fer par voie de contrat
46 venaient d'augmenter de 17 %, et ça, c'était suite à deux années précédentes. Si je ne

1 m'abuse, on avait une augmentation de 35 et 45 % du cours du minerai de fer. Donc,
2 c'est la flambée des prix, et on tombe sur ce gisement, qui est absolument inouï.

3 On ne pouvait pas supposer que le géologue savait à l'avance qu'il allait tomber là-
4 dessus. Même s'il avait une cinquantaine d'années, une centaine d'années, on savait
5 déjà que c'était la soi-disant montagne de fer, parce que si le géologue s'était aventuré
6 vers le nord et avait commencé à forer là, c'était parce que c'était plus accessible, et la
7 signature aéromagnétique que, là, il y avait du fer. C'est-à-dire que tout ça doit
8 converger et coïncider.

9 S'il s'agissait d'un gisement d'or, ce serait moins intéressant. Pourquoi ? Parce que l'or
10 ne se présente pas sous une forme continue dans sa structure géologique, mais le
11 minerai de fer, tout comme la bauxite, comme certains gisements d'ouïlle, est plus
12 continu. Lorsqu'on tombe sur quelque chose, on sait que le gisement est continu. Dans
13 certains cas, il y a des cassures. C'est pour ça que ce géologue se trouve, d'une part,
14 tenu par son éducation technique, c'est-à-dire de ne pas être trop optimiste et
15 confirmer trop rapidement, et d'un autre côté, être complètement emporté par son
16 enthousiasme parce qu'il se rend compte qu'il est tombé sur quelque chose de tout à
17 fait extraordinaire. Au retour de cette mission, s'il était venu me rendre compte à moi,
18 j'aurais su qu'on était face à un projet absolument phénoménal qui aurait eu le
19 potentiel d'être à lui seul complètement viable et justifiait la construction de
20 l'infrastructure et de la ligne ferroviaire.

21 Donc, partant de cela, 1,1 million de tonnes, et, comme nous le voyons à la *slide*
22 suivante où il est dit que d'autres caractéristiques intéressantes sont le gisement
23 Canga, un produit de qualité encore supérieure à l'hématite, les éléments d'hématite
24 qui ont été testés ont une teneur en fer de 63,7 %. C'est-à-dire que c'est le minerai de
25 fer de la plus haute qualité qui soit. Le minerai de fer, ce n'est pas comme les métaux
26 précieux ou les métaux de base que l'on peut raffiner pour obtenir un produit de bonne
27 qualité, quel que soit le produit dans le sol.

28 Le minerai de fer, c'est ce que la nature vous offre. Là, vous avez une teneur à 63,7 %,
29 c'est-à-dire qu'il y a très peu d'éléments contaminants (phosphore, silice, alumine).

30 Donc, tout de suite, on se serait posé deux questions.

31 Comme produit industriel, c'est un produit qui est très facile à vendre, à écouler sur le
32 marché. *A priori*, cela se vendra à un prix nettement supérieur au prix de référence,
33 parce que qu'est-ce qui existe à part cela ? C'est le minerai de fer australien d'une
34 qualité inférieure et plus d'éléments contaminants. Le seul autre pays du monde où l'on
35 voit des produits d'une telle qualité, c'est le Brésil. C'est dire que ce produit a une
36 certaine qualité et, en plus, il y a la taille du gisement. Pour ce qui est de la valeur dont
37 il est question, c'est le tonnage, le rendement que l'on peut obtenir à la tonne.

38 La quantité est énorme, c'est 1,1 milliard de tonnes, ce qui justifie un projet. Vous avez
39 un projet de bonne qualité dont vous savez que le rendement à la tonne est très élevé.

40 Troisièmement, il y a l'emplacement. On savait que Rio Tinto avait déjà consacré
41 beaucoup de temps à cela et était déjà là depuis longtemps. Donc, on sait que
42 l'emplacement est bon. Pourquoi ? Parce que géologiquement, on fait partie de cette
43 espèce de ceinture extrêmement riche qui traverse toute cette région, et la Guinée a la
44 très grande chance d'avoir un potentiel minéral absolument énorme : non seulement le
45 minerai de fer, mais également la bauxite. Donc, l'emplacement global est très bon, la
46 taille du gisement est énorme, et la qualité, surtout si on la compare à des découvertes
47 récentes, est inégalée.

48 Donc, moi, personnellement, qu'aurais-je fait ? J'aurais demandé à mon partenaire
49 d'investir le maximum possible et de faire le forage le plus rapidement possible. Vous
50 allez le voir d'ailleurs dans le rapport suivant, lorsqu'il est question de déplacer les
51 plates-formes de forage du nord au sud et le coût du forage des 3 400 mètres, cela

1 aura nécessité un budget d'environ 6 millions de dollars pour faire les premiers
2 forages. Vous voulez que le partenaire investisse les 6 millions, il vous accompagne. Si
3 on parlait du principe que le partenaire n'allait pas le faire, à ce moment-là, on serait
4 prêt à racheter leur part. Pourquoi ? Parce que l'opportunité est absolument fantastique
5 et il y a un potentiel de gain énorme.

6 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Je n'ai pas d'autres questions pour M. Ferreira, Madame
7 la Présidente.

8 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci de cette présentation très intéressante. Ça
9 nous donne une véritable impression de ce que ce projet aurait pu être.

10 Je me tourne vers mes collègues. Voyons si nous avons des questions.

11 Donc, nous avons abordé la question des rapports de mission sur le terrain. C'est une
12 question pour M. Wolfson : est-il vrai que nous n'avons pas versé au dossier un contrat
13 de service autre que la pièce C-331 qui, je crois, traite d'autres opportunités ?

14 Ça, c'est un document, et nous avons également R-82, un accord dans le cadre de ce
15 projet, mais nous n'avons pas d'autres contrats de service dans le cadre de ce projet ?

16 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Je crois que vous avez raison, si je ne m'abuse, mais si
17 ce n'est pas le cas, on vous le dira lundi matin.

18 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci. Tenez-nous au courant.

19 **Me Ostrove**.- Merci de confirmer aussi que ce sont les deux documents pertinents.

20 **Mme la Présidente**.- ... Qui concernent les services, merci.

21 (*Poursuit anglais – interprétation.*)

22 On vous a posé des questions sur le document 183 ou 184 ou 24. Je n'ai pas d'autres
23 questions pour vous, Monsieur Ferreira, je vous remercie de votre aide.

24 **M. Ferreira** (*interprétation*).- Puis-je partir ?

25 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui.

26 Je pense que nous avons presque terminé. Souhaitez-vous ajouter quoi que ce soit ?

27 **Questions organisationnelles**

28 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Deux choses très rapidement. Le Tribunal sait qu'il y a
29 un autre rapport d'expert, et son témoignage oral n'était pas nécessaire, mais
30 j'aimerais vous dire, uniquement à titre personnel, que je ne serai pas avec vous la
31 semaine prochaine. J'espère que vous comprendrez que ce n'est pas discourtois de
32 ma part, j'ai d'autres obligations professionnelles. Ce n'est pas un manque de
33 courtoisie envers mes collègues non plus, mais je voulais être clair sur le fait que je ne
34 serai pas là la semaine prochaine, que ça n'avait rien de discourtois et je vous
35 remercie d'avance.

36 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Votre absence sera regrettée. Nous vous
37 remercions de votre coopération de cette semaine.

38 (*Poursuit en français.*)

39 Est-ce que la Défenderesse aimerait ajouter quelque chose avant de clore pour la
40 journée ?

41 **Me Ostrove**.- Non merci, Madame la Présidente.

1 **Mme la Présidente.**- Je vous remercie tous pour votre coopération tout au long de
2 cette semaine. Nous allons donc clore maintenant pour nous retrouver lundi matin à
3 9 h 30. J'espère que d'ici là, vous aurez pu vous entendre sur un programme de la
4 semaine incluant l'audition de M. Avidan.

5 Je vous souhaite un bon week-end. Pas un week-end sans travail, mais tout de même
6 avec un peu de repos, j'espère.

7 Merci.

8 *L'audience est suspendue à 11 h 50.*